

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

03/04/2018

L'an deux mille dix huit et le 03 avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA,, J. MALLEA, J.BALLANEDA, N.ARNOUX , L.AUCHERE, M.BAIGES, A.CALLS, D.FIGUERES,, JM.VIDAL, J.TUBERT

Absents excusés: C.CHAPRON (procuration J.BALLANEDA) G.LAFONT (procuration R.PLA)

Absent: X.LOUGARRE

Secrétaire de séance : M.BAIGES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle pour que le conseil municipal procède aux votes des comptes de gestion et des comptes administratifs. Mr Malléa est chargé de présider la séance et de soumettre aux votes les divers comptes.

COMPTE DE GESTION

Les comptes de gestion ont été validés par la Trésorerie suite au rapprochement fait entre la commune et le trésorier.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les 3 comptes administratifs sont présentés. Aucune anomalie et question. Mr J.MALLEA soumet au vote les 3 comptes administratifs.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

Une fois les votes validés Mr Malléa rappelle Mr le Maire qui reprend la présidence de la séance.

VOTE TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels des impôts pour garantir les investissements 2018.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire donne lecture des subventions versées aux associations l'année dernière et propose de les reconduire pour 2018

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

EMPRUNT CONSTRUCTION MIELLERIE

Afin de financer la construction de la miellerie, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt. En effet, le budget principal de la commune ne pouvant abonder le budget annexe. Mr le Maire en accord avec le trésorier et la sous préfecture, a consulté trois banques pour solliciter un emprunt de 350 000 euros. Seuls la caisse d'épargne et le crédit agricole ont répondu à cette consultation, la banque postale ne pouvant nous suivre cette année nous ayant déjà accompagné sur d autres projets en cours. Ainsi, le meilleur taux présenté est de 1,83 % par le Crédit agricole . Mr le Maire propose d'accepter l'offre du crédit agricole.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

BUDGETS PRIMITIFS

Après discussion et présentation de chaque imputation, Mr le Maire soumet au vote les 4 budgets primitifs.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

AMORTISSEMENTS

Encore une fois, la trésorerie a demandé à la commune de procéder à l'amortissement des opérations du SYDEEL pour l'année 2015/2016. Le montant de cet amortissement s'élève à 44 596,74 euros. Cette opération est nulle au niveau du budget communal puisque ce sont des opérations d'ordre de transfert.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MARCHE MOE ANNEXES CESC

Afin de continuer les travaux d'aménagement du CESC il est nécessaire de lancer le marché de construction des annexes de ce dernier. Avant le lancement du marché, un maître d'œuvre est nécessaire. Après avoir lancé la consultation et après validation par la CAO, l'entreprise Ateliers d'architecture Pous a été retenue. En effet, seule trois offres ont été déposées en Mairie.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

LANCEMENT MARCHE CONSTRUCTION ANNEXES CESC

Le maître d'œuvre nommé, une consultation pour la construction des annexes du CESC peut être lancée. Après réception par le MOE du dossier de consultation Mme Cambou est chargée de procéder à la publicité de ce marché d'ici la fin du mois.

AVENANT CONTRAT MOE MR CHRISTOL

Afin d'appuyer le contrôle des constructions actuellement en cours sur la ZAC, Mr le Maire propose d'ajouter une prestation sur le contrat de MOE signé avec Mr Christol. Cela permettra d'éviter des contentieux lors de la conformité. Cette nouvelle prestation n'engendre aucune augmentation en terme de coût du contrat de Mr Christol.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

REPRISES DE TOMBES CIMETIERE COMMUNAL

Suite à la clôture de la procédure et suite au procès verbal de constatation fait le 9 février 2018, seulement 15 tombes sur les 53 doivent être reprises par la commune. Comme cela est autorisé, il est possible de procéder par tranche à la reprise des tombes. Mr le Maire propose de fixer à 3 le nombre de tombes à reprendre par an. Sachant que chaque reprise a un coût : environ 400€ à 800 € pour des tombes au sol et sur devis pour tombes avec bâti.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RODP ENEDIS

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour percevoir une taxe forfaitaire d'occupation du domaine public auprès d'Enedis fixée par décret. Pour 2018, le montant de la RODP s'élève à 203 euros

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RODP TELECOM

Une délibération est nécessaire également pour percevoir auprès d'Orange la taxe relative aux longueurs de réseaux aériens et sous terrain présents sur la commune. Les longueurs réseaux sont fournis par décret avec le coût du km linéaire. Mr le Maire soumet donc au vote la collecte de cette taxe pour 2016/2017 et 2018.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur le Maire cède la parole à Mr Malléa , représentant Ortaffa auprès de cette instance. Même si la commune n'est pas une commune forestière (malgré toutefois deux espaces boisés classés et quelques zones boisées dans le village), cela permet à la commune de bénéficier de l'appui de l'ONF en ce qui concerne l'entretien des bois et boscs existants afin de préserver l'environnement mais aussi en prévention des incendies. Pour le moment la commune n'a pas de projet en énergie bois mais c'est aussi par solidarité pour les autres communes. La cotisation annuelle s'élève à 135€. Mr Malléa et Mr Vidal représentant tous deux la commune à cette instance.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Lors d'un conseil municipal précédent, il avait été évoqué la non reconduction de l'adhésion pour l'année 2018 suite au refus de la fondation de soutenir le projet de

réhabilitation de l'ancienne cave viticole. Suite au problème de la toiture que nous avons rencontré en début d'année, la commune a sollicité la fondation du patrimoine en lui présentant un nouveau dossier, celui de la réfection de la toiture. A notre grande surprise, le dossier a été accepté et la souscription pour la réfection de la toiture pourra être lancée fin avril 2018 à condition que la commune renouvelle son adhésion. Le montant des travaux est estimé à 50439 euros et c'est ce même montant qui est demandé à la souscription. Mr Pla rappelle que la fondation aidera la commune à hauteur de 15000 euros et que la souscription est nationale. Les frais de dossier s'élèvent à 240€ et ceux de l'adhésion à 120 €. Mr le Maire soumet au vote le renouvellement de l'adhésion et le paiement des frais liés à la souscription.

Accord par 12 voix pour; 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TABLEAU EFFECTIFS AGENTS COMMUNAUX

Suite à la titularisation de Mme Martin et la stagiairisation de Mr Llong, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs obligatoire chaque année.

Accord par 12 voix pour; 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MUTUALISATION ASVP

Mr le Maire explique que le Maire de Montescot a demandé à la commune de mutualiser les services de l'asvp compte tenu de la réputation du travail accompli par ce dernier et du fait que leur asvp actuel quittait ses fonctions au 31 mai prochain. Ne souhaitant pas se retrouver sans asvp et sachant la difficulté à trouver un agent compétent, il a proposé à Mr Pla de tester pour une période de 3 mois la mutualisation de l'asvp au cours de laquelle il passera 60 % de son temps sur Ortaffa et 40 % sur Montescot. Mr le Maire propose d'accéder à sa demande en mettant en place une convention dans laquelle seront précisées toutes les modalités de cette mutualisation et en garantissant à l'asvp le plein et entier soutien du Maire de Montescot dans l'application stricte du code de la route et des lois en matière de sécurité. Mr le Maire charge Mme Cambou de se rapprocher de la DGS de Montescot pour finaliser la rédaction de la convention soumise au conseil municipal.

Accord par 12 voix pour; 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX EN COURS

Lavoirs : les travaux sont terminés. Seul manque le garde corps sécurisant ainsi le parking. Mr le Maire propose un stationnement temporaire à la journée limité à 45 mn. Il faudra consulter les commerçants pour connaître leurs horaires d'ouverture afin de caler la plage stationnement limitée à la leur. Un disque sera nécessaire pour que l'asvp puisse s'assurer que les véhicules stationnés respectent la réglementation. Un arrêté sera mis en place ainsi que la signalétique dès que le chantier sera entièrement terminé.

Corbières / Château : le chantier est terminé et le quartier a changé de visage. Des places de stationnement ont été marquées et les anciens parkings rue des Corbières et rue du château réaménagés. Seule manque la signalétique horizontale qui sera installée à la fin du chantier de la cave viticole comme cela avait déjà été évoqué : sens unique rue des Corbières et sens unique rue du château à partir de l'entrée de la cave.

Zac : le rond point sera prochainement ouvert à la circulation (fin de semaine). Pour le moment le département est en discussion avec le propriétaire de la parcelle nécessaire pour aménager le passage des cars scolaires par le chemin de Millerie. En effet, les cars et bus passeront de la commune de Brouilla vers Ortaffa en empruntant le chemin des Millerie suite à un problème de maison menaçant ruine dans le cœur du village et suite à la construction d'un nouveau lotissement à Brouilla. Le département s'est engagé à reprendre la chaussée des Millerie qui actuellement n'est pas normée pour un tel passage à long terme.

CESC : le chantier de la toiture a pris du retard suite aux intempéries. Les autres corps d'état sont dans le planning mais sont contraints de suivre l'avancée du toit. La construction des annexes est donc prévue dans la continuité du chantier en cours. Le MOE a été sélectionné et la consultation des entreprises sera lancée fin de mois.

Voirie : le département s'est engagé à reprendre la chaussée sur la route entre le PN3 (avenue des Aspres) et la RD8 (route Brouilla/Montescot) qui a été endommagée lors des travaux du giratoire suite à la mise en place d'une déviation. A ce jour la date des travaux n'est pas encore connue.

LOCATION LOCAUX COMMUNAUX

Suite à l'annonce concernant la location de l'appartement sis au 2 avenue de la méditerranée aucun dossier satisfaisant n'a à ce jour été remis. L'annonce est donc relancée pour trouver un locataire.

Un futur habitant d'Ortaffa, souhaite ouvrir une pizzeria au coeur du village et a sollicité la Mairie pour trouver un local lui permettant d'installer son commerce. L'ancienne épicerie Noirat a été proposée au jeune entrepreneur sachant que des travaux de remise aux normes sont nécessaires pour ouvrir un tel commerce. Mr le Maire lui a demandé une étude de faisabilité afin de pouvoir lui proposer un bail prenant en compte les travaux de réhabilitation. Un prochain rendez vous mi avril est prévu pour fixer le bail. La personne souhaite ouvrir le commerce pour le 1^{er} juin 2018. Aucune concurrence directe avec l'actuel traiteur de la commune car ce dernier ne propose pas de pizzas.

PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES

Suite à la réforme qui sera effective en mai 2018, il est nécessaire pour chaque entité et entreprise de posséder en interne un référent chargé de la protection des données informatiques. Compte tenu de la complexité de la fonction et de la nécessaire formation, la CCACVI a proposé aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour le recrutement d'un référent commun en consultant plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine. La participation financière d'Ortaffa pour bénéficier de cette prestation s'élèvera à 2810€ la première année puis 1040€ chaque année.

Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

VOYAGE A PARIS ECOLE PRIMAIRE

Les élèves de la classe de Mr Pélissier ont participé au concours du parlement des enfants qui demandaient aux différentes classes de cm2/cm1 de proposer un projet de loi sur la biodiversité. Le prix pour ce concours est un voyage à Paris pour toute la classe et une visite de l'assemblée nationale. Le député Mr Casenove était venu encourager les élèves en leur présentant le fonctionnement de l'institution et l'importance de leur projet.

A la grande surprise de tous, la classe a été choisie par l'inspection académique de Montpellier comme étant le projet de loi qui sera présenté en finale avec 3 autres projets d' autres académies. Mr le Maire a félicité Mr Pélissier et les élèves pour ce remarquable succès. N'étant pas sur d'arriver jusqu'au bout de l'aventure et souhaitant féliciter les élèves pour le travail fourni, Mr Pélissier a souhaité organiser un voyage à Paris avec visite de l'assemblée nationale. Le voyage est financé par la commune (transport et hébergement/restauration) et les visites par une participation des parents. Le voyage est prévu début juin pour deux jours. Mme Asoni, Mr Pélissier accompagneront les élèves, ainsi que Mme Ballaneda qui représentera la commune et deux autres personnes qui ne sont pas parents d'élèves. Les 3 accompagnateurs non enseignants, prenant en charge leur voyage. Coût total du voyage pour la commune : 3290 euros.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire propose d'étudier la faisabilité d'installer un projet de maison de santé moderne à Ortaffa, dans le macro lot de la ZAC suite à une réunion en Préfecture et après discussion avec l'AMF concernant la volonté du gouvernement de moderniser les services de santé. Plusieurs projets sont à l'étude et Mr le Maire a rencontré à ce sujet Mr Manya, Maire de Collioure et médecin, afin de travailler ensemble sur les projets de maisons de santé. Pour que le projet puisse naître à Ortaffa, il doit être innovant et reconnu d'utilité publique. Mr le Maire propose de discuter de ce projet avec les professionnels de santé qui habitent le village mais n'y exercent pas. Pour cela, un inventaire des professionnels va être dressé et une réunion sera organisée avec eux. Pour démarrer, Mr le Maire explique qu'il va rencontrer prochainement un couple de

dentiste installés sur la commune afin de voir ce qui pourrait intéresser un professionnel à s'installer à Ortaffa avec un projet de santé moderne et innovant. Pour rassurer certains de l'assemblée, il n'est pas question ici de télé-médecine mais plutôt d'adaptation du service de santé aux nouvelles conditions de vie des usagers (horaires décalés, groupement de professionnels, services complémentaires) . Tout cela est à imaginer, à proposer dans le respect d'un cahier des charges strict imposé par l'ARS et l'État. Une réunion est prévue le 18 avril prochain avec l'AMF concernant les maisons de santé et Mr le Maire y sera présent.

VOIE FERREE

Suite à une réunion organisée par la Préfecture concernant la sécurisation des voies ferrées du département, Mr le Maire souhaite réfléchir sur un futur aménagement des deux PN actuellement sur la commune et qui sont un passage obligé pour entrer et sortir de la commune. Mr le Maire propose d'imaginer un rond point en haut du PN5 pour ralentir la circulation et sécuriser ainsi le PN. Ce projet pourrait améliorer la sécurité et éviter des drames que la commune a déjà connu. Une première esquisse sera présentée au Sous Préfet afin d'envisager la procédure à mettre en place pour cette sécurisation et assurer aux habitants du village une circulation apaisée en continuité des OAP du PLU et du plan déplacements modes doux en vigueur sur la commune.

ASSOCIATION OSER DIRE

Mr le Maire passe la parole à Mme Arnoux qui représente la commune dans cette association. Mme Arnoux informe l'assemblée que l'association a du cesser son activité faute de moyens, notamment à cause de la perte ou de la baisse de certaines subventions. Concernant Ortaffa, aucune famille ni aucun jeune n'avait sollicité l'association. Pour rappel, l'objet de cette association était de libérer la parole des jeunes et de leur offrir une oreille attentive.

JARDIN POTAGER ALSH

Le directeur du centre de loisirs d'Ortaffa a sollicité le Maire pour installer un jardin potager dans l'enceinte de l'école primaire fin de sensibiliser les enfants à la pratique du jardinage et ainsi approfondir leurs connaissances. Le projet qui se déroulera du 02 mai au 30 juin 2018 est un projet pédagogique toujours sur le thème de la biodiversité (découverte des cycles, des essences, des pratiques du jardinage, partage de valeurs et de savoirs). Mr le Maire a proposé au directeur de mettre à disposition le carré de terre qui se trouve devant la garderie actuelle et d'aider les encadrants dans ce projet

PROTECTION CIVILE

Mme Blanchard, enseignante en maternelle à Ortaffa, est formatrice aux premiers secours dans une association. Elle a proposé à la commune de former les agents et a soumis un devis. Le montant de la formation est de 45 euros par agent plus les frais de déplacement qui s'élèvent à 20 euros par formation. Mr le Maire apprécie la démarche de l'enseignante mais la commune a pour habitude de participer aux formations dispensées par le SDIS et dont le financement profite aux actions des pompiers du département et ce pour un montant de 150 euros pour 10 agents. Mr le Maire déclinera la proposition de Mme Blanchard.

EFFECTIF ECOLE MATERNELLE

Face à l'accroissement des effectifs en cantine (100 enfants par jour dont 42 maternelles) et compte tenu des difficultés à organiser le service avec le personnel actuel, Mr le Maire propose de réfléchir à un projet permettant de solutionner ces contraintes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL